

*L'Auteur du Livre fait plus ; attentif à faire valloir toutes sortes de Décrets , il ébranle , il compromet nos Principes. Peu s'en faut qu'il ne nous expose à nous trouver assujettis , sans y penser , à tout ce que la Cour de Rome aura pu faire admettre lois de nous , dans quelque Pais étranger , de plus conforme & de plus favorable à ses maximes. Il met en oubli celles de la France , jusqu'à proposer sans scrupule comme une décision autorisée dans le Royaume , un Decret de l'Inquisition publié sous le Pape Alexandre VIII. Ouvrage aussi contraire dans le fond à nos Principes les plus importants , sur une des Propositions qu'il condamne , qu'incapable en général par sa forme d'être admis & reconnu parmi nous.*

*C'est , Messieurs , en peu de mots , ce qui nous paroît plus que suffisant pour fonder les Conclusions que nous avons prises , & que nous laissons à la Cour.*

Et lesdits Gens du Roi se sont retirés , ayant laissé sur le Bureau ladite Instruction Pastorale en trois Volumes , ensemble ladite These avec les Conclusions par écrit du Procureur Général du Roi sur le tout.

Ensuite , vû par la Cour ledit Livre intitulé : *Instruction Pastorale de Monseigneur l'Archevêque Duc de Cambrai sur la nécessité de rapporter toutes & chacune de nos actions à Dieu par le motif de la charité. A Paris , chez Marc Bordelet , Rue St. Jaques , vis - à - vis le College de Louis le Grand 1734. divisé en cinq Parties , contenant 838. Pages sans la Table , daté à la fin en ces termes : Donné à Paris le 14. Août 1734. Signé , † Charles , Archevêque de Cambrai ; Par Monseigneur de l'Ecluse , Chanoine de Cambrai : ensemble la These soutenue à Sorbonne par Claude-Guillaume*